

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Damien De Keyser, *Conseiller communal-Président* ;
Benoît Cerexhe, *Bourgmestre* ;
Caroline Lhoir, Alexandre Pirson, Françoise de Callatay-Herbiet, Antoine Bertrand, Carine Kolchory, Dominique Harmel, Gerda Postelmans, Helmut De Vos, *Échevins* ;
Willem Draps, Philippe van Cranem, Anne-Charlotte d'Ursel, Carla Dejonghe, Christine Sallé, Alexia Bertrand, Tanguy Verheyen, Aymeric de Lamotte, Christophe De Beukelaer, Georges Dallemagne, Cécile Vaincel, Etienne Dujardin, Laurent de Spirlet, Marie Cruysmans, Muriel Godhaird, Jonathan de Patoul, Anne Delvaux de Fenffe, Juliette Siaens-Mahieu, Christiane Mekongo Ananga, Cathy Vaessen, Michel Naets, Sophie Busson, Danièle Van Crombrughe-Gruloos, Hatiana Martine LUWANA, *Conseillers communaux* ;
Florence van Lamsweerde, *Secrétaire communale*.

Excusé

Olivia Casterman, *Conseiller communal*.

Séance du 19.11.24

**#Objet : CC - Budget de l'exercice 2025 - Contribution spécifique à la Zone de Police 5343
Montgomery - Arrêt #**

Séance publique

Budget Comptabilité

LE CONSEIL,

Vu la loi du 07.12.1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée, notamment les articles 71 et 72 ;

Vu la circulaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12.07.2024 relative à l'élaboration des budgets de l'exercice 2025 des communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu le budget de l'exercice 2025 qui sera arrêté par le Conseil communal de ce jour, sous sa forme "budget fonctionnel" et sous sa forme "budget économique" ;

Considérant les regroupements fonctionnels et économiques opérés dans ces deux présentations du budget de l'exercice 2025 ;

Vu le souhait de M. le Gouverneur de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, de faire prendre par le Conseil communal une délibération reprenant spécifiquement et uniquement la contribution de la commune de Woluwe-Saint-Pierre au déficit de la Zone de Police 5343 Montgomery pour l'exercice 2025 ;

DECIDE :

1. de préciser le montant de la contribution spécifique de la commune de Woluwe-Saint-Pierre au déficit de la Zone de Police 5343 Montgomery pour l'exercice 2025, contribution qui sera arrêtée par le Conseil communal de ce jour au montant de 11.529.192,81 EUR à l'article 330/435 du service ordinaire de budget fonctionnel de l'exercice 2025 ;
2. de communiquer ledit montant pour approbation à M. le Gouverneur de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de délibération.

34 votants : 34 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,
(s) Florence van Lamsweerde

Le Président,
(s) Damien De Keyser

POUR EXTRAIT CONFORME
Woluwe-Saint-Pierre, le 26 novembre 2024

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Florence van Lamsweerde

Benoît Cerexhe